



Comité Syndical 31 octobre 2023 à Rivarennnes

Syndicat Mixte d'Aménagement
Brenne - Creuse - Anglin - Claise



Approbation du Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2023



Désignation d'un secrétaire de séance



Installation d'un nouveau délégué



Election d'un membre du bureau



Projet de cotisation 2024



Communauté de Communes / Agglomération	Superficie	Population	Représentativité globale	Cotisation 2024
Brenne Val de Creuse	83 338,31	18 040	33,91 %	110 474,55 €
Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse	29 631,07	16 289	21,28 %	69 314,68 €
Marche Occitane Val d'Anglin	51 432,69	6 687	16,78 %	54 655,58 €
Cœur de Brenne	43 533,85	4 496	13,11 %	42 721,26 €
Val de l'Indre Brenne	22 357,47	3 594	7,93 %	25 848,63 €
Châteauroux Métropole	6 154,53	2 862	3,93 %	12 811,41 €
Pays Sostranien	4 267,90	872	1,69 %	5 499,86 €
Pays Dunois	2 781,16	672	1,20 %	3 899,57 €
Chatillonnais en Berry	642,49	43	0,17 %	559,46 €
	244 139,47	53 555	100,00 %	325 785,00 €



Présentation des travaux 2023



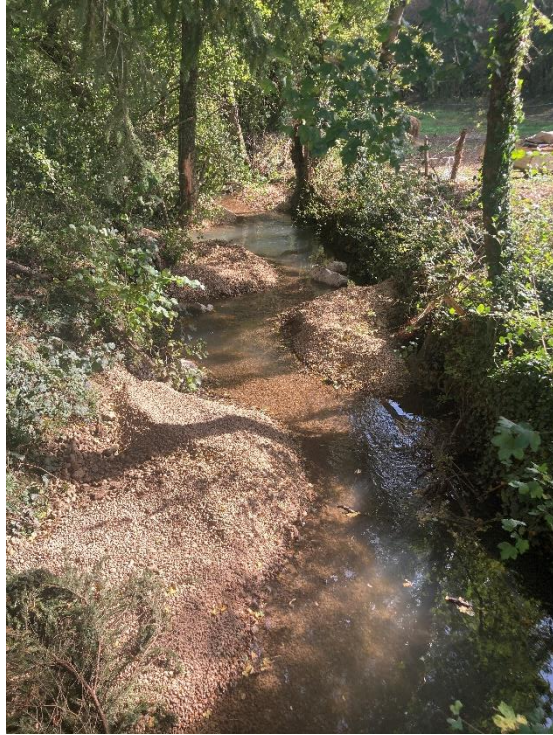
Travaux 2023 sur l'Anglin

- Août 2023 : recharge granulométrique sur 360ml, 360 tonnes de granulats
- À venir : clôtures, abreuvoirs, passages à gué, passerelle



Travaux 2023 sur le Bouzanteuil

- Septembre 2023 : recharge granulométrique sur 1000ml, 800 tonnes de granulats



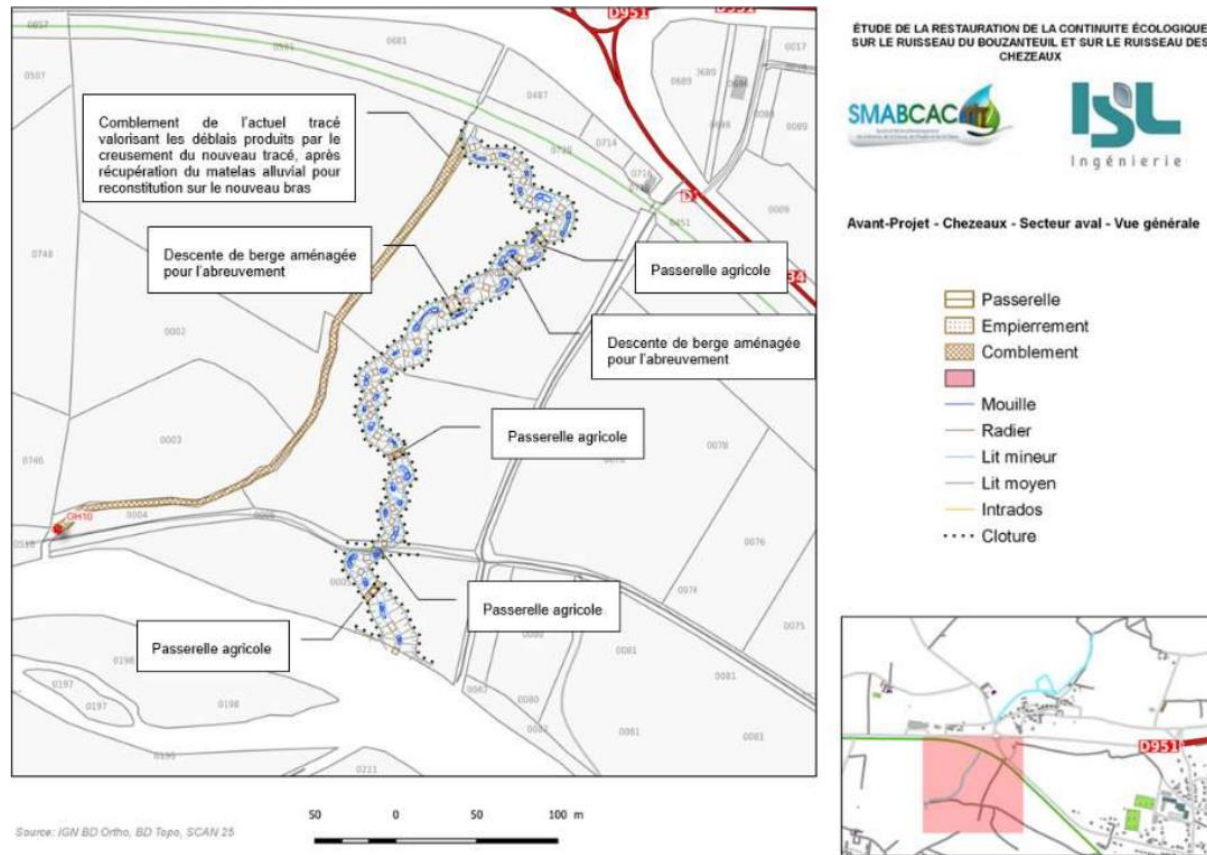
Travaux 2023 sur les Chézeaux

- Septembre 2023 : recharge granulométrique sur 220ml, 93 tonnes de granulats



Étude continuité Bouzanteuil-Chézeaux

- Fin de la phase 2 : avant-projets
- À venir : Phase 3, concertation avec les propriétaire et préparation des projets définitifs



Intervention sur la jussie

- Bilan Creuse : 52,5 m³ + 30 m³
- Bilan Anglin : 115,5 m³
- Bilan Claise : 0,3 m³

→ Les sécheresses et les bas niveaux d'eau offrent à la jussie de bonnes conditions de développement.



Travaux de restauration de la ripisylve

- Programme 2023
 - La Claise à Mézières en Brenne
 - Le Chambon à Martizay (en cours)
 - L'Anglin à Bêlâbre

Equipe de la CdC Brenne Val de Creuse :
travaux sur les Chézeaux et le Bouzanteuil



Suivis des débits – station de jaugeage

- Rappel : partenariat avec la fédération de pêche et le département de l'Indre
- 7 points de mesures sur notre territoire
- Premières mesures (avant les précipitations) :
 - Gargillesse (Gargillesse) : 0,93 l/s
 - Bouzanteuil (Chasseneuil) : 37,72 l/s
 - Brion (Ciron) : 17,56 l/s
 - Claise (Vendoeuvres) : 61,21 l/s
 - Yoson (Mézières) : 27,81 l/s
 - Anglin Amont : 14,49 l/s
 - Sonne : 174,18 l/s
 - Allemette : 33,65 l/s



Projet de financement du rétablissement de la continuité écologique sur les seuils



Participation financière du SMABCAC sur la restauration de la continuité écologique

Rappel : financement actuel pour les projets où le SMABCAC est associé

Etudes : 6 000 € TTC par ouvrage

Travaux : 12 000 € TTC par ouvrage

Cours d'eau situés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement :

- La Creuse
- L'Anglin
- La Claise

- L'Abloux
- La Benaize
- La Gargillesse



Etudes :

- Financement de l'étude sur 5 seuils de l'Anglin (en cours)
- Etude du seuil de Tournon Saint Martin (réalisée par la Commune)

Travaux

- Travaux sur le seuil de Pontigny (en cours)



Projet de Modification de financement

- **Etudes :**

- Maximum 9 000 € du reste à charge
- Le reste à charge au moment de la réalisation des travaux

Ex 1 : Montant d'une étude à 30 000 € TTC

- Subventions Agence de l'Eau : 15 000 €
- SMABCAC : 9 000 €
- Reste à charge : 6 000 €

Ex 2 : Montant d'une étude à 14 000 €

- Subvention Agence de l'Eau : 7 000 €
- SMABCAC : 7 000 €
- Reste à charge : 0 €



Projet de Modification de financement

- **Travaux + maîtrise d'oeuvre :**

- Montant minimum 12 000 €
- 20% du reste à charge
- 30 000 € pour les projets entre 300 et 400 k€
- 15% pour les projets supérieurs à 400 k€ avec un maximum de 55 000 € pour le SMABCAC

Ex 1 : travaux + MO : 510 000 €

- Aide Agence de l'Eau : 255 000 €
- SMABCAC : 38 250 €
- Reste à charge : 216 750 €

Ex 2 : Travaux + MO : 100 000 €

- Subvention Agence de l'Eau : 50 000 €
- SMABCAC : 12 000 €
- Reste à charge : 38 000 €

Ex 3 : travaux + MO : : 220 000 €

- Subvention Agence de l'Eau : 110 000 €
- SMABCAC : 22 000 €
- Reste à charge : 88 000 €



Conditions

- Cours d'eau situés en liste 2
- Être intégré dans le CTMA Creuse ou affluents ou avoir associé le SMABCAC dès l'étude
- Etudier au minimum 2 scénarios
- Ne pas réduire le taux de franchissabilité actuel
- Les travaux débutent au plus tard dans les 5 ans qui suivent l'étude
- Dérogations possibles



Dématérialisation des actes en préfecture

Monsieur le Président souligne qu'une convention doit être passée entre le SMABCAC et la Préfecture pour la dématérialisation et la transmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. Le projet de convention est annexé à la délibération

Monsieur le Président, présente au Comité Syndical, l'offre d'ODYSSÉE qui s'est unis avec la société SRCI pour la télétransmission.



Financement des postes

- **Agence de l'Eau Loire Bretagne :**
 - 60 % du montant des salaires + charges pour les techniciens + secrétariat
 - 12 000 € de fonctionnement par poste de technicien
- **FEDER :**
 - 20% du montant des salaires + charges pour les techniciens
 - Frais de fonctionnement (3% de la montant des salaires + charges)



Présentation du deuxième livret



Édition 2 du livret des 3 rivières

- Impression de 41000 exemplaires, par SODIMASS début octobre 2023
- Distribution dans les communes par les techniciens du SMABCAC



Édito

Le SMABCAC au conseil des propriétaires
Avec ce nouvel exemplaire du livret des 3 rivières, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise souhaite rappeler que les droits des propriétaires riverains sont associés à des obligations d'entretien et de gestion de la végétation présente sur les berges. Cette ripisylve essentielle au bon fonctionnement des cours d'eau et de leurs écosystèmes associés est trop souvent oubliée.

Ces dernières années de sécheresse nous rappellent l'importance de la préservation des milieux aquatiques. Comme vous le découvrirez dans ce livret, nos activités s'orientent vers des actions d'adaptation au changement climatique, à commencer par la restauration de nos sources souvent dégradées. Un travail de recensement des zones humides va servir à préparer nos futurs programmes de travaux.

Plus que jamais la gestion de l'eau sous toutes



Sommaire

Connaître les bonnes pratiques d'entretien !

p.4	Le SMABCAC
p.6	Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?
p.8	La notion de propriété
p.10	La ripisylve
p.12	L'entretien régulier
p.14	Quelles espèces dans la ripisylve ?
p.16	L'érosion des berges
p.18	Les bonnes pratiques
p.20	Des actions encadrées
p.22	Le bassin versant de la Creuse
p.24	Le bassin versant de l'Anglin
p.26	Le bassin versant de la Claise
p.28	Les sources et fontaines
p.29	Les zones humides

ce s'écoule
un lit

DOSSIER

Le cours d'eau, réglementation et entretien



Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

Une définition réglementaire

La notion de cours d'eau est précisée dans l'article L 215-7-1 du Code de l'environnement :
« Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. »

Trois critères cumulatifs sont retenus pour la détermination d'un cours d'eau :
→ un lit naturel à l'origine ;
→ alimenté par une source ;
→ présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année.

Un faisceau d'autres indices peut appuyer la caractérisation d'un cours d'eau sur le terrain comme la présence de berges, d'un substrat spécifique (sable, graviers) et d'espèces animales et végétales inféodées aux milieux humides (amphibiens, libellules, joncs, etc.).

Pour tous vos projets de travaux sur les cours d'eau, les écoulements et plus généralement les milieux aquatiques et humides, vous devez prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires de l'Indre. Les techniciens du SMABCAC peuvent également vous conseiller.



Prévision de distribution

- 84 communes ont répondu favorablement à la distribution
- 7 communes ont refusées
- 3 en attente de réponses

